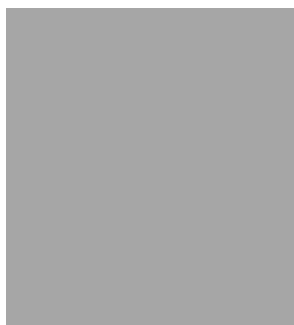


Concours externe d'administrateur territorial

cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 11.5 / 20

Note de correction : 11.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	12	11	20

Correction 1 :

Appréciation : Composition bien structurée, problématique clairement énoncée. Illustrations pertinentes tirées de l'action publique locale.

Correction 2 :

Appréciation : Des arguments étayés, mais une copie qui manque d'un cadre (plan cohérent permettant de comprendre l'enchaînement des idées).

Harmonisation :

Appréciation :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Sujet : Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

Face aux incivilités persistantes des touristes venant photographier le mont Fuji au Japon et à l'inefficacité des mesures de réglementation déjà en place, les autorités locales ont récemment décidé d'installer un panneau opaque brisant complètement la vue sur le mont depuis leur ville plébiscitée des touristes. Cette mesure radicale interroge les moyens dont disposent aujourd'hui les pouvoirs publics pour lutter efficacement contre les incivilités.

Les incivilités renvoient à des actions, des comportements, qui ne correspondent pas aux normes attendues par la société à une époque donnée. Ces normes peuvent être de l'ordre de la loi, rendant ces incivilités répréhensibles, mais également dues à des pratiques sociales partagées. Ces comportements jugés incorrects peuvent ainsi se rapprocher de la notion de déviance. Le terme d'incivilité regroupe des actions très diverses qui peuvent être violentes, entraîner la destruction de biens ou des atteintes à une personne, mais aussi non violentes. La perception d'un comportement comme une incivilité peut alors varier dans le temps mais aussi entre sociétés et individus. Cependant, les incivilités semblent aujourd'hui persistantes voire en croissance. Plusieurs mouvements sociaux tels que celui des gilets jaunes ou les émeutes après la mort de Nahel ont récemment conduit à d'importants dommages. Au-delà de ces mouvements de groupe et médiatisés, les incivilités semblent aussi s'accroître dans le quotidien comme le montre les conflits de voisinage croissants ou les tensions entre locaux et touristes dans les territoires très fréquentés. Les incivilités mettent toutefois à mal le contrat social (Rousseau) des démocraties contemporaines en affectant leurs valeurs essentielles comme le vivre-ensemble, la fraternité ou le respect mutuel. Il en découle des tensions importantes auxquelles les pouvoirs publics, dont les collectivités, tentent de répondre. Pour lutter contre les

incivilités, les pouvoirs publics passent historiquement par la contrainte, en édictant des normes, en surveillant et en sanctionnant. Toutefois, ce mode d'action montre aujourd'hui ces limites en terme d'efficacité mais aussi dans le respect des droits et libertés des citoyens. Ces limites peuvent provenir notamment des racines des incivilités qui découlent aujourd'hui en grande partie d'un sentiment de mal-être et de manque de reconnaissance (A Honneth). Ce constat impose alors de développer un nouveau paradigme pour tenter de lutter efficacement contre les incivilités en améliorant le vivre ensemble et l'inclusion de tous les citoyens dans la vie et l'espace publics.

Dès lors, les pouvoirs publics, et notamment les collectivités locales, peuvent-ils lutter plus efficacement contre les incivilités sans atteintes excessives aux droits et libertés des citoyens ?

Puisque les moyens traditionnels de lutte contre les incivilités par la contrainte s'avèrent peu efficaces aujourd'hui, affectant les : droits et libertés des citoyens (I), les pouvoirs publics doivent œuvrer à une plus forte intégration de tous dans la vie et l'espace publics pour répondre au sentiment de mal-être générateur des incivilités (II).

X

X

X

Lutter contre les incivilités pesant sur la cohésion sociale par la contrainte (A), ne semble plus efficace aujourd'hui et risque de trop peser sur les droits et libertés des citoyens (B).

Les tensions sociales provoquées par des incivilités persistantes conduisent historiquement les pouvoirs publics à chercher à les réduire par la contrainte.

La persistance d'incivilités provoque des tensions sociales

importantes. Certes, sur le temps long, les sociétés ne font pas face à une augmentation de la violence (Mucchielli, L'invention de la violence). Les actes de violence extrêmes tendent d'ailleurs à se réduire avec la civilisation des moeurs décrite par Norbert Elias, et l'incorporation de normes sociales par les individus. Toutefois, des incivilités sont toujours perçues par les citoyens et notamment dans le quotidien. Si les actions violentes extrêmes s'arrêtent relativement plus rares que par le passé, les individus font face à une accumulation d'incivilités moins importantes mais présentes au quotidien. Ces incivilités sont au cœur de tensions multiples comme les conflits de voisinage très fréquents. Ils découlent souvent de pratiques différentes et de difficultés à partager des ressources ou l'espace public. Hardin a ainsi mis en lumière la tragédie des biens communs = que subissent les biens communs non exclusifs mais rivaux. Si chaque personne use la ressource à son avantage, celle-ci est détruite au détriment de tous. Sur l'espace public, de nombreuses tensions sont aujourd'hui liées à des incivilités devant de nouvelles pratiques. L'essor de nouveaux modes de déplacement dans les villes comme les trottinettes électriques est à l'origine d'incivilités et de conflits d'usages. Ces tensions sont aussi visibles dans des lieux confrontés au surtourisme. Des habitants des îles Baléares manifestent par exemple régulièrement face aux incivilités des touristes très nombreux.

Les pouvoirs publics répondent traditionnellement aux incivilités par la contrainte. Il s'agit alors de soumettre les pratiques à des règles et de faire appliquer ces règles pour éviter les incivilités. L'édiction de règles communes par une autorité doit permettre d'éliminer les comportements pénalisant les autres comme l'a théorisé T. Hobbes dans son Léviathan. Cette édition de règles passe par aujourd'hui par le pouvoir législatif et réglementaire. Les collectivités ont par exemple édité des quotas pour l'accès à certains espaces naturels comme les calanques dans le Sud de la France, interdit l'utilisation de trottinettes dans des métropoles ou encore sanctionnent l'usage de valises dans des villes touristiques comme Dubrovnik. L'enjeu après la réglementation est ensuite de veiller au respect de ces normes. Les pouvoirs publics ont alors développé la surveillance par les forces de police, de gendarmerie mais aussi le développement des gardes champêtres. Plusieurs villes ont également recours à la vidéoprotection. Enfin, la contrainte n'est efficace que si le non respect de la norme est sanctionné d'où le développement d'un système de sanctions prévues par la loi selon le principe juridique de égalité des délits et des peines qui impose qu'une sanction d'une incivilité n'est possible

que si elle est légalement prévue.

✶

Cependant, la lutte contre les incivilités par la contrainte ne s'avère pas toujours efficace et peut conduire à des risques pour les droits et libertés des citoyens.

Les dispositifs contraignants mis en œuvre contre les incivilités ne s'avèrent pas toujours efficaces. En effet, malgré le déploiement de dispositifs contraignants importants les incivilités semblent persister du fait de limites inhérentes à ces dispositifs. Concernant l'édition de normes, la multiplication de celles-ci complexifie leur appréhension et leur compréhension par le citoyen. Selon les mots de Montesquieu, "les lois inutiles affaiblissent les lois utiles" (= des trisais). Sur la surveillance, Foucault a montré les limites de la surveillance généralisée pour modifier le comportement des agents avec son modèle de panopticon. La multiplication de systèmes de vidéosurveillance ne produit par exemple aujourd'hui de résultats significatifs sur les incivilités même si un sentiment de protection peut en générer chez les habitants. La sanction en elle-même est aussi souvent interrogée du fait de réduire importantes pour certaines incivilités. Le fait de vouloir immédiatement sanctionner à chaque fois peut aussi conduire à aggraver certaines situations comme le voit à ses dépens Pierre, membre d'une brigade anti-criminalité, dans le film Les Misérables de Ladj Ly (2019). La contrainte ne fonctionne ainsi pas toujours face aux incivilités.

Ces dispositifs contraignants pour lutter contre les incivilités peuvent aussi compromettre de façon excessive les droits et libertés des citoyens. Le renforcement de la sécurité par des dispositifs contraignants peut en effet se faire au détriment de la liberté voire des droits des individus. "L'ennemi d'une grande liberté est un désir excessif de sécurité" comme l'écrivait Jean de La Fontaine à propos de son poème "Le chien et le loup". Les pouvoirs publics doivent alors trouver un équilibre dans leur lutte contre les incivilités. Le Conseil d'État soulignait par exemple les risques en matière d'atteinte aux droits des citoyens soulevés par le développement de la vidéosurveillance. Des dispositions sur le sujet ont notamment été consacrées par le Conseil constitutionnel dans la loi pour une sécurité globale de 2021. Le cinéma et notamment la science-fiction ont permis à de nombreux réalisateurs de souligner ce risque pour les libertés d'une surveillance extrême. Dans son roman

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

1984, G Orwell peint ainsi une société où chacun est surveillé comme le montre le slogan "Big Brother is watching you".

Ces limites inhérentes à la lutte contre les incivilités par la contrainte qui peine à être efficace doivent appeler les pouvoirs publics à imaginer un nouveau paradigme. D'autant plus que ces incivilités pèsent de manière croissante sur les pouvoirs publics eux-mêmes dont les collectivités.

* *

En première ligne face aux incivilités persistantes, liés notamment à un sentiment de mal-être citoyen (A), les collectivités doivent œuvrer à une meilleure intégration de tous les citoyens à la vie démocratique et dans l'espace public (B).

Les collectivités sont aujourd'hui en première ligne face à des incivilités persistantes résultant en partie d'un sentiment de mal-être et de faible reconnaissance.

Les collectivités font face directement aux incivilités persistantes. Ces incivilités touchent désormais tous les pouvoirs publics et peuvent les pénaliser dans la conduite de l'action publique. Ces incivilités sont notamment rencontrées par les agents au contact des usagers comme les agents de guichets mais aussi les agents travaillant dans les lieux d'enseignement ou sur l'espace public tels les agents des services de propreté. Ces incivilités ont alors un impact important sur la qualité de vie au travail des agents mais aussi leur motivation et leur sentiment de reconnaissance. Les élus font

aussi face à des incivilités importantes dont des violences matérielles ou corporelles. Selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, un élu démissionne chaque jour depuis 2020, notamment du fait de ces violences. Des usagers des services publics peuvent également pâtir des incivilités par exemple quand elles entraînent des destructions d'infrastructures. Ces destructions ont aussi des coûts financiers importants pour les collectivités à l'instar des émeutes en 2023 où plusieurs écoles ont été touchées. Ces coûts restreignent la capacité des collectivités à effectuer d'autres dépenses. Certaines incivilités qui peuvent sembler mineures pour un individu peuvent entraîner des mobilisations humaines et financières très importantes à l'instar de celles pour lutter contre des incendies régulièrement provoqués par un mégot jeté à proximité d'une forêt. Ces coûts peuvent aussi dissuader certaines collectivités à organiser des événements tels que les Férias dans le Sud-Ouest où les dégâts suite à des incivilités sont parfois importants.

Les incivilités persistantes aujourd'hui résultent en partie d'un sentiment de mal-être et de faible reconnaissance. En effet, une part des incivilités et notamment d'actes de violence est aujourd'hui liée à un sentiment de défiance partagé par une part des citoyens comme le constate Cahuc et Alagon dans La société de la défiance. Selon les sociologues, ce sentiment résume notamment des inégalités produites par le système corporatiste. L'usage d'incivilités et de violence peut alors émerger comme un moyen d'expression puisque les canaux habituels ne paraissent pas efficaces. Dans son essai Se défendre, la philosophe Elsa Dorlin interroge par exemple le recours à la violence quand un individu n'a plus d'autres moyens pour se défendre que d'y recourir. Dans cette perspective, des incivilités peuvent émerger d'un sentiment d'une faible prise en compte par la société. En difficulté pour réaliser leurs démarches, certains citoyens se comportent alors violemment envers les agents qui les accueillent. Des fractures territoriales peuvent aussi mener à des incivilités comme le montre la crise des gilets jaunes accentuée par un sentiment de marginalisation de la France périphérique définie précédemment par F. Guilly. Certaines incivilités viennent aussi de conflits identitaires ou

mémorielles comme celles sur les statues ou plaques commémoratives. Si ce sentiment de mal-être et faible reconnaissance ne peut expliquer toutes les incivilités, il doit néanmoins être davantage pris en compte.



Pour répondre plus efficacement aux incivilités, les collectivités peuvent améliorer le vivre-ensemble au quotidien par une meilleure inclusion de tous les citoyens à la vie démocratique et dans l'espace public.

Une participation accrue des citoyens à la vie démocratique peut permettre une plus forte réception de leur mal-être. En effet ce mal-être débouche souvent de faibles espaces d'expression ce qui appelle Rosenbaltton à vouloir développer la contre-démocratie. Celle-ci doit permettre à chacun de s'exprimer dans le cadre d'instances participatives et constitutives de la vie publique. L'enjeu des dispositifs de participation des citoyens à la construction de l'action publique est aujourd'hui de toucher tous les citoyens et de produire des résultats perceptibles. Le dialogue joue aussi un rôle crucial comme le montre Itabernas avec l'agir communicationnel. La communication permet d'accroître la compréhension mutuelle et donc le vivre ensemble. Les élus comme les agents de proximité jouent ainsi un rôle central. Ils peuvent être davantage formés pour recevoir la parole des citoyens et être accompagnés par des médiateurs. La police municipale comme police de proximité est aussi essentielle pour permettre ce dialogue. Au-delà, la pédagogie, à l'école mais pas seulement, joue un rôle central pour soutenir le vivre-ensemble et lutter contre les incivilités par le partage de valeurs et de normes communes. Les collectivités peuvent s'appuyer sur la communication, dont les réseaux sociaux, pour renforcer le partage de telles valeurs.

L'enjeu pour les politiques publiques est aussi de parvenir à inclure chaque personne dans l'espace public au quotidien. Il est alors crucial de penser à de nouvelles politiques publiques pour y parvenir. L'urbanisme joue un rôle central ici puisqu'il doit parvenir à concilier les usages. Les grandes villes des pays nordiques peuvent être des exemples de conciliation des nouveaux modes de déplacement afin de limiter les incivilités. Il peut aussi être un levier pour régler les conflits liés aux incivilités hounstiques. L'inclusion de tous dans la vie sociale signifie également penser les politiques différemment. En matière d'emploi par exemple le système de "garantie d'emploi" (Tchemera) repris dans le programme Tembaire

zéro chômeurs de longue durée vise par exemple à garantir un emploi à tous en créant de nouveaux emplois pour les personnes au chômage. Pour susciter de l'adhésion ces nouvelles politiques doivent être imaginées au côté des habitants. Elles peuvent aussi inclure des modalités incitatives comme les nudges développés sur des outils du quotidien comme des cendriers dans une métropole du Sud-Ouest. L'enjeu de toucher tous les habitants peut aussi s'envisager par le renforcement de politiques culturelles et sportives hors les murs ainsi qu'une répartition équilibrée entre territoires des équipements. Enfin, des espaces ressources comme des maisons de la fraternité peuvent être créés pour rassembler les services publics et les associations et aider les citoyens face à toutes les situations d'urgence.

x

x

x

Affectant au quotidien les citoyens, les élus et les agents, les incivilités pèsent aujourd'hui sur le vivre ensemble et la cohésion sociale. Si la contrainte ne permet pas d'y répondre de manière suffisamment efficace aujourd'hui, les collectivités peuvent imaginer un nouveau paradigme usant une meilleure inclusion de tous les citoyens dans la vie démocratique et l'espace public.

Concours externe d'administrateur territorial

cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/epreuves écrites)

Note de délibération : 13.5 / 20

Note de correction : 13.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	12.5	14.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Composition qui repose sur une appréhension réductrice de la notion d'incivilité. Pas d'exemples tirés de l'action publique locale.

Correction 2 :

Appréciation : La démonstration est développée de manière fluide même si un aspect de la lutte contre les incivilités est majoritairement retenu.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : QUESTION CONTEMPORAINE

Session : EXTERNE 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Topaze, dans la pièce de théâtre éponyme de Marcel Pagnol, publiée en 1928, incarne la figure droite du hussard noir inculquant le respect à ses élèves en leur faisant réciter des proverbes. Or, Marcel Pagnol met en scène le délitement de cette autorité morale, Topaze devenant un prévaricateur convaincu, qui conclut que "c'est la force qui gouverne le monde, et ces petits papiers bruissant, ce sont la forme moderne de la force". On projette aisément dans la figure du professeur celui qui redresse les incivilités et, à l'inverse aujourd'hui, la relation entre l'élève et le professeur semble matérialiser l'affaiblissement de l'autorité.

C'est que l'école est, depuis la Révolution française et les lois Ferry qui la rendent laïque, gratuite et obligatoire en 1882-1883, le lieu de formation du citoyen. Elle a pour mission traditionnelle l'instruction des savoirs fondamentaux, et s'est progressivement développée comme le lieu d'apprentissage du vivre-ensemble. C'est au vivre-ensemble que portent par définition atteinte les incivilités, qui caractérisent les comportements, actes ou paroles perçus comme non-civiques, à l'encontre d'individus ou de biens matériels. Les incivilités sont définies comme telles au sein d'un espace public, qui comprend également l'espace numérique, dans lequel interagissent ensemble les citoyens. Les rapports sont régis par des règles communes, qui ne sont pas exclusivement textuelles. La loi sanctionne en effet les comportements qui portent une atteinte grave à la sécurité des biens et des personnes : à

ce titre la police administrative générale est chargée de la mission préventive de maintien de l'ordre public, qui comprend la sûreté, la sécurité, la salubrité et la santé publiques, quand la police judiciaire est chargée de la répression. Mais si la loi réprime pénalement certains crimes et délits, le champ des incivilités est plus large et sa définition moins claire. En témoignent les difficultés d'application de la loi Schiappa de 2018 qui vise à punir le harcèlement de rue. Caractériser l'incivilité est donc une question de degré, la punir aussi. En ce sens, la lutte contre les incivilités dépasse le champ de l'ordre public, ce qui suppose donc qu'elle n'échoit pas exclusivement aux forces de l'ordre et à la justice, ni même aux pouvoirs publics dans leur ensemble. La définition même de l'incivilité, sa perception comme telle, est en fait éminemment politique, et elle est à ce titre le fruit de rapports de force sociaux. Si elle a une dimension morale ou éthique, à l'échelle plus individuelle, celle-ci ne doit pas occulter son caractère politique, qui explique en partie l'aporie de la moralisation pour lutter contre les incivilités.

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

Si la lutte contre les incivilités apparaît comme le parachèvement de la démocratie et de l'État de droit, celles-ci sont en pratique essentiellement le reflet d'inégalités socioéconomiques et de marginalisation politique (I). De fait, une lutte frontale contre les incivilités portée par les pouvoirs publics risquerait d'exacerber les tensions sociales, ce qui plaide plutôt pour une refondation du pacte social, à même d'intégrer effectivement tous les citoyens (II).

Le corollaire du pacte social à l'origine de la République française est le développement d'une société disciplinaire, garante du civisme et de l'ordre public (IA).

La République démocratique est fondée sur un contrat social qui suppose l'existence de citoyens instruits et formés (1). Pour Rousseau (Du contrat social, 1762), la volonté générale émane du peuple, ce qui suppose son instruction. Il postule la perfectibilité de l'individu, et du collectif, idée sur laquelle reposent les mémoires sur l'instruction publique de Condorcet, qui servent de fondement à l'instruction publique tout au long du XIX^e siècle. Celle-ci est le corollaire de la démocratie, comme le défend Stuart Mill dans son Économie politique.

Le corollaire de cette reconnaissance du citoyen et de sa liberté est paradoxalement le développement d'une "société disciplinaire" (2). Dans Surveiller et punir (1975), Michel Foucault développe en effet l'idée selon laquelle ont succédé aux sociétés souveraines de l'Ancien régime, caractérisées par l'arbitraire du roi, des sociétés de contrôle, qui se sont traduites par l'enfermement des individus déviants, dans des cliniques, mais aussi des individus à l'école, dans les usines ou les casernes. Concomitamment s'est développé un discours moralisateur autour d'une certaine norme à respecter. C'est alors apparu comme le moyen de garantir l'ordre public légitimant l'État (Hobbes, Le Léviathan, 1653). De fait, une partie de la population a été marginalisée et a eu vocation à être redressée. Le civisme comprend donc d'emblée une certaine tension entre liberté et encadrement.

Dans la période contemporaine, l'exacerbation, perçue du moins, des incivilités, apparaît comme la manifestation d'inégalités socioéconomiques croissantes et de la relégation sociospatiale d'une partie de la population (IB).

L'avènement de la société de consommation, alors qu'il était porteur de promesses d'émancipation et d'égalisation des conditions sociales, a engendré de nouvelles inégalités, suscitant un sentiment de mise à l'écart chez certains "citoyens de seconde zone" (1). Zygmunt Bauman utilise cette expression, dans Le présent liquide (2007) pour caractériser une partie de la population qui se sent laissée pour compte par la mondialisation : il s'agit principalement de la classe moyenne, dont les revenus n'ont pas vraiment augmenté, comme l'illustre la "courbe de l'éléphant" de Branco Milanovic. Romain Gary, dans Chien blanc (1971), critique cette société de l'exhibitionnisme qui crée de nouveaux besoins artificiels auxquels elle ne permet pas de répondre. Une partie de cette population a plongé dans une situation de pauvreté, voire d'extrême-pauvreté. En France, le taux de pauvreté est d'environ 14% en 2023. L'augmentation des flux de population immigrée depuis la seconde moitié du XX^e siècle a conduit à une ségrégation spatiale exacerbe les tensions sociales, puisqu'ils sont perçus comme le pendant des élites mondialisées par les populations qui se sentent déclassées (Le présent liquide, 2007). Cela concourt à affaiblir la cohésion sociale. Or, ceux qui sont perçus comme les nouveaux barbares dans les villes sont en fait ceux qui pâtissent de l'insécurité sociale (Robert Castel, L'insécurité sociale, 2003). Dans ce contexte, la figure du citoyen semble perdre de son caractère transcendant.

Les incivilités pourraient alors être considérées comme une manifestation de la crise des

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

Epreuve : QUESTION CONTEMPORAINE

Session : EXTERNE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

solidarités (2). Pour François Dubet, la crise des solidarités est à l'origine d'une préférence pour l'inégalité (2014). La crise des solidarités est causée selon lui par le libéralisme et la méritocratie qui caractérisent notre société actuelle. Depuis les années 1970, les sociétés contemporaines sont marquées par des mouvements de dérégulation, qui aboutissent à substituer aux rapports de droit des rapports de force brute et binaires (Alain Supiot, Le travail n'est pas une marchandise, 2019). Le mouvement de dérégulation s'observe aussi sur les réseaux sociaux (Gerald Brenner, Apocalypse cognitive, 2021). Cela participe d'une atomisation du social, à laquelle l'État-providence peine à remédier (Pierre Rosanvallon, La crise de l'État-providence, 1981).

C'est dans ce contexte que doivent être replacées les incivilités, et c'est ce qui explique les échecs d'une démarche moralisatrice, qui est perçue comme une domination.

Dans ce contexte d'inégalités socioéconomiques et de crise de l'autorité politique et démocratique, une lutte frontale contre les inégalités fait peser le risque d'une exacerbation des tensions sociales et politiques (IIA).

La crise de l'autorité politique délégitime une posture moralisatrice envers les incivilités (1). On assiste à une crise de l'autorité qui se traduit par l'érosion de toutes les formes de transcendance collective (Dominique Schnapper, La démocratie providentielle, 2002), et notamment politique. Cela se traduit par une montée des populismes, la démocratie représentative ne permettant plus de répondre aux besoins en donnant un contenu réel aux droits politiques proclamés. Les populismes se fondent en partie sur une opposition aux élites, accusées d'être détachées de la population (Christopher Lasch, La trahison des élites, 2020). Les postures politiques moralisatrices sont d'emblée délégitimées, comme l'a montré le mouvement des Gilets jaunes en réaction à l'augmentation du prix de l'essence.

Dans ce contexte, les prises de positions contre les incivilités risquent d'exacerber les tensions sociales (2). Lors des émeutes de l'été 2023 dans les banlieues, qui étaient surtout le fait de jeunes, les positions d'Emmanuel Macron appelant à l'autorité de leur famille et à l'éducation des enfants ont été perçues comme moralisatrices, en plus de participer à diviser la population. De même, la loi Schiappa de 2018 a été critiquée comme usquant d'aboutir à la discrimination de catégories de la population d'origine immigrée et citadines. La lutte contre les incivilités apparaît ainsi portuse d'une violence symbolique.

Lutter contre les incivilités passe plutôt par une refondation du contrat social,

permettant de limiter les inégalités et d'associer pleinement les citoyens à la vie publique (IB).

Les inévitables apparaissant en pratique comme des manifestations de l'exclusion, une refondation du pacte social permettrait d'intégrer plus effectivement tous les citoyens et de leur apporter la reconnaissance nécessaire au lien social (1).

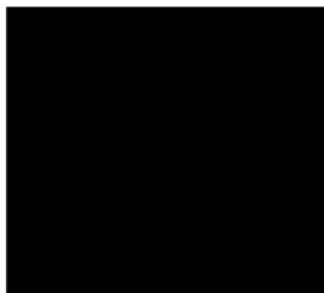
Dans Le lien social (2018), Serge Paugam fait en effet de la reconnaissance l'une des dimensions du lien social. De fait, la lutte contre les inévitables ne pouvant être verticale au risque d'être inefficace, voire contreproductive, elle doit passer par un renouveau démocratique et citoyen. Alain Supiot (Le crédit de la parole, 2022) souligne à cet égard la nécessaire éthique de la vérité qui doit sous-tendre cette entreprise d'approfondissement de la justice sociale et de la participation démocratique. L'enjeu est de rétablir une autorité du futur, qui prend la forme d'un projet commun (Myriam Kerault D'Almones, L'autorité des modernes, 2009).

Concrètement, cela passe notamment par des politiques de l'éducation, qui ne sont toutefois pas incompatible avec certaines mesures de répression des inévitables dans l'espace public (2). Il ne s'agit pas de rétablir l'autorité traditionnelle à l'école, mais plutôt de la recentrer sur les savoirs et non sur les valeurs et de lui redonner sa fonction de réduction des inégalités (Pierre Teule, La ségrégation scolaire, 2012). La répression des inévitables les plus graves peut être poursuivie dans l'espace public, mais son efficacité est conditionnée à une amélioration de la cohésion sociale et des conditions de vie.

Ainsi, lutter contre les inégalités est d'abord une question de cohésion sociale et de faire société, au fondement de la citoyenneté. Elle a une dimension éminemment horizontale et ne doit pas aggraver les inégalités.

Concours externe d'administrateur territorial

cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 15 / 20

Note de correction : 15 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	15	15	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Une copie très intéressante avec un bon raisonnement, dans l'ensemble, le candidat sait se montrer convaincant. Plan précis, avec un style adapté. Sur la bonne voie, note confirmée par la relecture, et note largement au dessus de la moyenne des candidats. C'est bien !

Correction 2 :

Appréciation : une copie claire et bien menée. La définition des termes du sujet et de sa problématique sont précis avec une accroche concrète sur des actions locales. l'ensemble des enjeux du sujet sont abordées. les références proposées sont intéressantes (recherche universitaire mais aussi littérature, chanson ou film) ce qui sort des sentiers battus et fait du bien. des propositions concrètes pour lutter sont faites. la partie relative au raisons des incivilités auraient pu être plus développée car elle permet de pondérer celle sur leur relativité effective qui dans notre contexte social actuel témoigne sans doute d'une forme de rejet du pacte social ou de l'individualisme qui questionne au coeur notre fonctionnement démocratique.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administration territoriale - externe

Epreuve : Composition sur une question de la société. Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En 2023, la commune de Béziers a mis en place un système de répression de l'incivilité que constitue le non-ramassage des déjections canines dans ses rues. Chaque propriétaire a l'obligation de détenir une carte d'identification de son animal, obtenue après un test ADN. En cas de repérage d'une déjection par les forces de l'ordre, un test permet de retrouver le propriétaire fautif et de lui adresser une amende de plus d'une centaine d'euros. Avec ce dispositif, la ville entend rendre plus efficace la lutte contre cette incivilité dans l'espace public, n'ayant pas été résolue par les campagnes de sensibilisation précédentes.

Les incivilités sont une problématique fréquemment rencontrée par les communes et constituent un sujet de préoccupation pour les habitants. Néanmoins, elles sont aussi présentes dans les espaces privés, ^{les} entreprises par exemple, voire l'espace numérique. Cette notion se réfère à ce qui n'est pas civil, soit ce qui n'est pas en accord avec les principes partagés au sein d'une société. Ce sont des actes non conformes à ses lois, juridiques mais aussi morales et sociales. Plus concrètement, le terme d'incivilité évoque des règles de respect des personnes et des biens, par exemple de politesse. Il ne s'agit donc pas d'un ensemble universel : la civilité varie selon les époques, les lieux ou les milieux sociaux. Des agissements incivils étant considérés comme indésirables pour la collectivité, des moyens de lutte plus ou moins répressifs ont été développés par les pouvoirs. Cette lutte n'est pas le monopole de l'État ; elle est aussi incarnée par les acteurs privés et la société civile. Toutefois, la persistance d'incivilités dans la société, de l'Antiquité à nos jours, questionne au-delà des moyens sur la possibilité fondamentale de lutter contre un tel objet, de le réduire, voire de le faire disparaître.

En effet, la catégorisation d'un acte comme incivilité est, par essence, propre à une civilisation, en un lieu et un moment donné. Or, l'humanité est en perpétuelle évolution ; les normes sociales changent et se mélangent. La multiplication des déplacements ou l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication sont autant de

facteurs participant au mélange des normes sociales. Ainsi, lutter contre une matière si mouvante est un enjeu de taille et peut créer une forme d'insécurité sociale. Néanmoins, chaque société a besoin de règles communes de vivre-ensemble pour organiser la vie publique et assurer la cohésion sociale. Ainsi, des moyens de lutte, légaux ou extra-légaux ont déjà été mis en place de manière à réduire les incivilités. Pourtant, ces dernières subsistent à travers les siècles et la lutte peut parfois sembler vaine.

Ainsi, dans quelle mesure les acteurs publics et privés peuvent-ils lutter efficacement contre les incivilités, au caractère évolutif?

Si la lutte contre les incivilités est difficile du fait de leur caractère relatif, certaines règles communes ont pu être mises en œuvre pour lutter contre elles (I). Néanmoins, la persistance des incivilités malgré la lutte appelle à remettre en question les méthodes employées, pour préserver la cohésion sociale (II).

* * *

Les incivilités ayant un caractère relatif, lutter contre elles a supposé d'adopter des règles communes partagées par les citoyens (I).

La caractérisation d'un acte comme incivil étant variable selon différents facteurs, la lutte peut apparaître vaine et de nature à menacer les droits fondamentaux (II).

Les incivilités relèvent d'une catégorisation propre à chaque groupe d'individus selon un contexte géographique, temporel et social. En effet, Raus a pu montrer dans son ouvrage Civilisations et mœurs en Occident qu'une valeur telle que la pudeur avait évolué au cours du temps. Ainsi, l'impudeur, dans un même lieu mais à des époques différentes, a pu être considérée comme un phénomène accepté ou au contraire une incivilité, voire un délit. En outre, cette relativité des normes sociales est également variable géographiquement. Margaret Mead a pu l'inscrire dans son ouvrage Sexes et sexualité

en Océanie, mais plus récemment, ce phénomène persiste. Par exemple, le fait de cracher ou de roter en public est très mal considéré socialement en France, alors qu'il peut s'agir de pratiques acceptées dans certains pays. Le lieu de l'action conditionne donc sa réception sociale : lors d'une dégustation de vin, le fait de cracher le vin goûté fait partie du geste de dégustation et n'est pas considéré comme incivilité. Enfin, selon les milieux sociaux, les standards de comportement sont très variables, tel qu'en témoigne le personnage de Sami dans le film Neuilly sa mère, dont le comportement peut sembler incivil pour son nouvel environnement bourgeois voire aristocratique parisien.

Ainsi, lutter contre les incivilités pourrait s'apparenter à une légitimation d'une vision morale unique, menaçant les droits fondamentaux des cultures non dominantes. En effet, la lutte pour la défense d'un modèle de civilité suppose qu'une autorité en trace les contours. La question de la légitimité est fondamentale, d'autant plus que les incivilités ne sont pas des crimes ou délits graves réprimés par la loi : il s'agit davantage de règles de bienséance et donc relevant autant de la sphère publique que de la sphère privée. Or, chaque individu français possède un droit à la vie privée (article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme). Pour lutter efficacement contre les incivilités, l'État devrait donc s'immiscer dans la vie privée des individus et réguler leurs rapports sociaux et actions ; il s'agit là d'une action à la fois difficilement implémentable matériellement et indésirable philosophiquement au regard de l'État de droit protégé par le bloc de constitutionnalité.

✱

Néanmoins, en adoptant une définition moins restrictive et absolue de l'incivilité, des règles communes ont pu être mises en œuvre (B).

Au sein d'un groupe social, les règles de vie commune sont indispensables à la cohésion sociale. À l'état de nature, l'homme perd sa liberté face à la violence des hommes ; ainsi, l'organisation étatique permet sa subsistance (Hobbes, Le Léviathan). Néanmoins, la cohésion sociale est réellement permise par le contrat social, c'est-à-dire 3. / 7.

la libre acceptation de lois par les individus (Rousseau, Du contrat social). Ainsi, sans régir l'intégralité des rapports sociaux, des règles de vivre-ensemble sont acceptées par les individus de manière à respecter la liberté de tous. La définition de certaines incivilités contre lesquelles il faut lutter est admise et sanctionnée.

Les règles communes sont principalement diffusées par le biais de l'éducation. Celle-ci s'acquiert d'abord par le cercle familial lors des premières socialisations, qui apprennent la politesse notamment. Le rôle des parents dans l'éducation est essentiel, car ils constituent des modèles pour l'enfant (Rousseau, L'Émile ou de l'éducation). L'école joue ensuite un rôle subsidiaire et un levier d'action essentiel pour apprendre plus largement les comportements à observer en groupe.

* *

Ainsi, le caractère évolutif et variable des incivilités n'empêche pas que des règles fondamentales puissent être adoptées d'un commun accord entre les citoyens, et transmises entre générations. Les règles indispensables au vivre-ensemble semblent néanmoins fragiles du fait de la faible normativité de leur prescription, posant la question de la réelle capacité de lutte des acteurs pour les faire respecter.

* *

Si des moyens répressifs et incitatifs ont été mis en œuvre contre les incivilités, leur relative efficacité appelle à remettre en question les méthodes employées (I).

La lutte contre les incivilités par la puissance publique et les acteurs privés se révèle insuffisante (A).

Des moyens de lutte répressifs et incitatifs, publics et privés, ont été mis en place de façon plus ou moins consciente. L'État a renforcé la lutte contre les incivilités par de multiples lois, notamment contre la dégradation de l'espace public. La loi de 1981 interdit l'affichage sur les bâtiments publics, tandis qu'une autre loi interdit le fait d'uriner dans l'espace public. L'État intervient

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administrateur territorial - externe

Epreuve : Composition sur une question de société Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

également en modifiant les aménagements. L'installation de ramisettes à Paris réduit considérablement les nuisances au XIX^e siècle. Plus récemment, la mise à disposition de sachets à déjections canines dans les villes incite les propriétaires à ramasser les nuisances de leur animal. D'une autre manière, le contrôle social participe à la lutte contre les incivilités. Stendhal, dans Le rouge et le noir, en brossait déjà le portrait dans les petites villes de province. La crainte de la stigmatisation limite les incivilités ; néanmoins, cela ne s'applique qu'aux individus insérés dans la société et soucieux de leur représentation.

Ces outils demeurent d'une efficacité limitée. En premier lieu, la répression légale n'est pas suffisante pour lutter contre les incivilités. Au contraire, elle peut s'avérer contre-productive lorsque des acteurs cherchent à s'inscrire en opposition aux règles établies, par exemple la "Génération nan-nan" évoquée par la chanteuse Diam's dans son titre La boulette. Aussi, le coût de la lutte répressive peut s'avérer bien supérieur aux gains finaux. Les incivilités sont difficiles à détecter et à prouver, qu'elles soient matérielles ou verbales, et leur caractère de faible gravité ne permet pas de les sanctionner fortement. En second lieu, le contrôle social a évolué au cours du XX^e siècle. La constitution de métropoles, plus anonymes, et la montée de l'individualisme (Lipovetsky, L'ère du vide) limitent l'interconnaissance et la force du contrôle social. Le phénomène de foule expliqué par Gustave Le Bon (Psychologie des foules) diminue le sentiment de responsabilité parmi les individus la composant, pouvant laisser s'exercer des incivilités de manière accrue. Ainsi, les données chiffrées sur les incivilités restent à un niveau supérieur à celui désirable pour la société et nourrit un sentiment d'insécurité.

souvent en décalage avec la réalité factuelle de baisse des nombre de crimes et délits (Aron, histoire et dialectique de la violence).

*

Lutter efficacement contre les incivilités suppose de remettre en question ce que cette notion recouvre et de faire évoluer les méthodes vers l'incitation (B).

Dans un contexte de perpétuelle évolution de la société, la notion d'incivilité doit faire l'objet de discussions plus approfondies. Si "unifier, c'est mieux mouler les diversités particulières, et non les effacer par un ordre vain" (Saint-Exupéry, Citadelle), alors le dialogue entre citoyens doit être renforcé, pour aboutir à des règles de civilité comprises et apprivoisées par tous. En pratique, cela peut être réalisé par la signature de chartes de vivre-ensemble dans les quartiers et villages, revues de manière périodique et élaborées par les habitants. En entreprise, ce même processus peut être décliné. Aussi, le rôle des médiateurs de rue est primordial pour mieux faire comprendre à chacun sa responsabilité, sans automatiquement répondre par une sanction. De plus, le développement d'internet suppose d'adapter la lutte contre les incivilités dans cet univers, et notamment dans les métavers*. Enfin, avant de réprimer un comportement, les pouvoirs publics doivent se questionner sur la possibilité qu'une incivilité régulièrement observée ne soit en réalité le signal faible d'un besoin social. Les sanisettes ont par exemple répondu au besoin physiologique d'uriner, qui auparavant n'était pas pris en compte dans l'espace public et générait donc des incivilités importantes.

* Plusieurs lois ont été votées en ce sens et la plateforme Pharos permet de signaler aux forces de l'ordre tout contenu répréhensible disponible sur internet.

En parallèle, de nouveaux outils pourraient permettre de mieux lutter contre les incivilités. D'abord, l'utilisation des NTIC est une nouvelle méthode de lutte contre les incivilités, en diffusant de l'information avec un grand nombre de personnes. Cependant, la plus grande précaution est nécessaire pour cet usage: le risque de transmission d'informations erronées, de cyberharcèlement ou d'autres problématiques est considérable. Une utilisation possible pourrait être le signalement de dégradations en temps réel par les habitants pour que les services communaux puissent intervenir rapidement, par exemple pour effacer un graffiti, et que la police puisse en retrouver l'auteur plus efficacement. Cependant, une méthode plus prometteuse encore semble être le nudge, issue des sciences comportementales. Ainsi, plutôt que de réprimer les comportements, la collectivité les prévient sans que les individus n'aient l'impression de devoir se conformer à des règles particulières. Son utilisation est notamment répandue aux Pays-Bas, où certaines collectivités étudient le design des voies de déplacement afin que le partage des voies entre cyclistes et piétons soit respecté. Ce type de projet pourrait inspirer les collectivités françaises.

*

*

*

En somme, les incivilités sont relatives, mais certains principes communs ont été dégagés pour favoriser la cohésion sociale. La lutte contre ces agissements passe d'abord par l'éducation familiale et scolaire, puis par des moyens de contrôle légers, d'aménagement ou sociaux. Néanmoins, face à la persistance des incivilités et au développement de nouvelles, une lutte efficace demande d'abord de mieux circonscrire, faire évoluer et faire comprendre les incivilités, et d'utiliser de nouveaux outils, par exemple numériques ou comportementaux, pour les réduire.

Concours externe d'administrateur territorial

cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/epreuves écrites)

Note de délibération : 15.5 / 20

Note de correction : 15.5 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	16	15	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Introduction claire avec une problématique pertinente qui saisit bien les enjeux du sujet et les nuances de la notion d'incivilité. Le propos est bien mené avec des références très pertinentes et une recherche de nuance et d'approfondissement dans la réflexion. Bonne copie.

Correction 2 :

Appréciation : Introduction bien construite, définissant les termes du sujet, annonçant une problématique et un plan cohérent pour y répondre. Les développements sont équilibrés entre les parties, appuyés sur des références littéraires justes. La dernière sous-partie, relative aux solutions, est moins consistante que le reste de la copie.

Harmonisation :

Appréciation :

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : Concours d'administrateur territorial

Epreuve : Question de la société contemporaine

Session : 2024 Extérieur

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Cracher dans la rue. Jeter son mégot par terre. Exprimer son mécontentement par des injures. Voilà autant d'exemples d'incivilités quotidiennes que, bien souvent, nul ne sanctionne ou ne réprime. Faut-il pour autant en conclure que nous sommes condamnés à subir les incivilités ?

La civilité, du latin *civis*, citoyen, désigne l'adhésion à un ensemble de règles, implicites et explicites, qui régissent les rapports sociaux au sein d'une communauté politique. L'incivilité se définit, par opposition à la civilité, comme une absence de respect de ces règles. Elle peut revêtir trois dimensions : une ignorance des règles sociales, une indifférence face à ces règles ou un refus de ces règles. L'incivilité revêt des formes multiples. Certaines incivilités relèvent de l'ordre moral (insulte, propos sexistes ou racistes), d'autres de l'ordre matériel (décharge non autorisée, gène déplacé).

La civilité est au cœur du pacte social, de ce qui lie les citoyens entre eux. Son délitement serait de nature à fragiliser l'ensemble de nos institutions sociales et politiques. En tant que détenteur du "monopole de la violence légitime" (Max Weber) et "instituteur du social" (Pierre Rosenthal), l'Etat se doit de lutter contre elle. Mais l'incivilité, à la différence du délit, ne revêt généralement pas de qualification juridique. Alors qu'il est possible pour l'Etat de sanctionner d'une amende un délit, la plupart des incivilités ne sont pas juridiquement réprimables. Elles le sont éventuellement socialement.

Face aux incivilités, deux réponses sont possibles : la répression ou la prévention. Dans la mesure où l'incivilité est une ignorance des règles, les autorités publiques peuvent agir efficacement par la prévention et la diffusion d'un esprit civique. Mais dès lors qu'il s'agit

de l'indifférence ou du refus du règle, la prévention paraît inefficace pour lutter contre l'incivilité. Or, la sanction de l'incivilité paraît également impossible à mettre en œuvre. En effet, la civilité repose sur le consentement, et notre ordre social et politique démocratique est fondé sur la liberté du consentement (article 4 de la DDHC). Dès lors, la question de l'efficacité de la lutte contre la incivilité se pose. C'est à dire la capacité des démocrates à atteindre l'objectif qu'ils se fixent.

Dans ce contexte, et alors que les incivilités se banalisent, les pouvoirs publics sont-ils condamnés à n'apporter qu'une réponse inefficace aux incivilités ?

Alors que la civilité résulte d'un consentement libre à du règle, les autorités publiques démocratiques sont démunies et inefficaces pour sanctionner les incivilités (I). L'accroissement des incivilités fragilise la cohésion sociale et politique aujourd'hui, ce qui appelle à développer la seule forme efficace de lutte contre l'incivilité : la restauration d'un esprit civique et de l'autorité (II).

*

*

*

Si la société ont construit des institutions pour civiliser les rapports sociaux et politiques, la démocratie, fondée sur le principe de liberté du consentement, paraît inefficace pour sanctionner les incivilités (I).

Les Etats et les sociétés modernes se sont construits sur une logique d'institutionnalisation des rapports sociaux, qui a permis de faire refluer l'incivilité (A).

A l'état de nature l'Homme est incivil, mais la construction des institutions sociales et politiques a fait naître la civilité (1). Dans son Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, Rousseau imagine en 1755 un état de nature, où la femme et l'homme sont incivils. Il n'existe pas encore de relation sociale ou politique

entre eux. Le langage n'existe pas. Cette incivilité est une absence totale de civilité. La construction d'une communauté, d'un langage par la forme politique donne naissance à la civilité. C'est ce que Rousseau appelle le pacte social: le libre consentement à des règles et une autorité commune, au service de la paix et de la protection de chaque individu. Dans cette dynamique René Girard explique en 1972 dans La violence et le sacré que la vengeance est naturelle pour l'homme et la femme. La construction d'institutions, comme le sacrifice, la désignation d'un agneau ou bouc émissaire sur lequel la faute va être transférée permet progressivement de canaliser la logique de vengeance et de civiliser les rapports sociaux. La première façon de lutter contre l'incivilité est donc de créer de la civilité.

La construction de formes de civilités n'a cessé de croître dans l'histoire, faisant croître en creux le spectre de ce qui est considéré comme incivilité (2). L'histoire du société moderne est, selon Norbert Elias, l'histoire de la civilisation du moeur (1939). La culture prend le pas sur la nature, et la violence se trouve de plus en plus canalisée. La guerre reflue sur le temps long pour laisser place à des rapports de force moins violents, notamment par la diplomatie. Elias parle notamment du sport, comme une forme d'expression institutionnalisée du combat et de la violence. Les coups sont interdits au 17^{ème} siècle, et laissent place au 19^{ème} siècle au rugby. Cette dynamique de civilisation est également analysée par Emmanuel Kant dans son Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique (1784). L'ordre social et politique, qui régit les rapports sociaux entre individus comme entre Etats ne cesse de s'approfondir. Il devrait aboutir à terme à une pacification totale des rapports sociaux. Mais le corollaire de l'expansion de la civilité est alors en creux l'expansion du spectre de ce qui est considéré comme une incivilité. Cette incivilité peut être soit une simple ignorance de ces règles, soit un refus de ces règles. Plus la civilité s'étend, et plus il devient donc difficile de lutter contre l'incivilité.

La seule institutionnalisation des rapports sociaux et politiques n'est pas de nature à faire refluer toute la incivilité (3). Il est admis que les institutions; l'école, l'Etat, la famille, ont permis de créer la civilité et réduire l'incivilité. Cependant, cette civilité est fragile, et repose, à l'image de la nation, sur un "plébiscite de tous les jours" selon la formule d'Ernest Renan dans Qu'est-ce qu'une nation? (1882).

Si la civilité est un plébiscite, l'incivilité est toujours possible et n'est qu'une forme d'abandon de ce plébiscite. Le reflux vers l'incivilité paraît donc bien plus aisé (pauvre) que le maintien de la civilité (actif). Les traumatismes et les guerres ont historiquement conduit au redéploiement de formes d'incivilité. En premier lieu dans les combats, comme en témoignent les tableaux Doi de Royo de Goya ou Egurnica de Picasso. En second lieu après les combats. La France de l'après première guerre mondiale était minée par l'incivisme, l'antisémitisme, comme en témoigne l'action de l'Action Française, la prise de parole de Marcel Déat ou les Croix de feu du Colonel de la Rocque. Bardonne, personnage de Céline dans Voyage au bout de la nuit est l'incarnation de la décivilisation opérée par la guerre.

La contraction d'un esprit civique est donc une première pierre pour lutter contre l'incivilité, mais est inefficace si elle seule pour empêcher les incivilités.

*

Ainsi qu'il paraît essentiel de pouvoir également sanctionner les incivilités pour être efficace, les démocrates sont bien diminués pour mener de telles sanctions, à la différence des Etats autoritaires.

Dans le Etat de droit actuel, il est possible de sanctionner les délits mais bien difficile de sanctionner les incivilités, qui ne relèvent elles pas du domaine juridique (1). Nos Etats sanctionnent efficacement les délits que la loi réprime ou punit, ainsi dans Les Misérables Jean Valjean est-il condamné pour avoir volé. La sanction le bague, est lourde et immédiate. A la différence, l'incivilité relève essentiellement de la norme sociale. Elle échappe largement au domaine du droit. Comme Durkheim l'a écrit en 1893 dans De la division du travail social l'incivilité relève du champ du "fait social". Le non respect de la règle sociale peut être sanctionné par les pairs, par des formes d'exclusion sociale, mais pas par le droit. La seule option sérieuse serait de juridictionnaliser certaines formes d'incivilité. Cela a été le cas récemment avec l'obligation de ramener les déféquations de son chien. Mais la juridictionnalisation des rapports sociaux ne peut être la clef de la lutte contre les incivilités, dans la mesure où cette

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Concours d'administrateur territorial

Epreuve :

Question de la société contemporaine

Session :

2024 Externe

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

juridictionnel produit de la défense, analysant Alger et Cahuc dans
La société de défense (2007).

L'efficacité de la sanction des incivilités repose donc essentiellement sur l'efficacité du contrôle social et politique, qui est autant aboutit que l'Etat est autoritaire (?). Le civisme est, comme théorisé par Durkheim, le consentement à un ordre social, l'adhésion à une norme intériorisée. Plus la norme sociale et politique est forte, plus la sanction de l'incivilité l'est. Les Etats autoritaires sont ainsi très efficaces dans la lutte contre les incivilités, et notamment les Etats totalitaires. Selon Raymond Aron, un Etat totalitaire a trois caractéristiques : l'Etat est prégnant, les libertés individuelles et collectives très contraintes, les pouvoirs publics alimentent un climat de peur. Sous l'URSS, notamment de Staline, la lutte contre l'incivilité est efficace et assurée par un fort contrôle social dans le cadre du collectivisme. C'est ce que traduit l'Archipel du Goulag de Soljénitsine. Il y décrit un système de surveillance sociale dopé par la peur et la fragilité de toutes les fonctions. Dans un autre registre, la Chine a mis en système de notation sociale dont le but initial est de lutter contre l'incivisme fiscal des entrepreneurs. Le système est attentatoire aux libertés mais se révèle efficace pour assurer le civisme fiscal. Les régimes autoritaires paraissent ainsi efficaces pour lutter contre les incivilités.

Les démocraties, fondées sur la liberté, ne peuvent obliger au consentement à la civilité mais seulement l'inciter, apparaissant ainsi peu efficaces pour lutter contre les incivilités (3). Le principe même des démocraties, uni du libéralisme, est la proclamation de la liberté des individus. "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux" proclame l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La liberté, notamment d'expression (1^{er} amendement aux Etats-Unis) est la règle. Cette liberté tolère donc un certain degré d'incivilité, de la violence dans les propos. Ainsi le négationnisme n'est-il pas pénalement condamné aux Etats-Unis. Le prix de la démocratie et de la liberté semble donc être la possibilité d'une expression de l'incivilité, bornée, et l'absence de sanction efficace de l'incivilité.

Le développement de l'incivilité aujourd'hui fragilise néanmoins la cohésion sociale et politique. Les pouvoirs publics démocratiques ne peuvent y consentir. Cela appelle à mettre en œuvre la seule forme efficace de lutte contre l'incivilité en démocratie: la restauration de l'esprit civique et de l'autorité (II).

Les incivilités sont croissantes et se radicalisent aujourd'hui, reflétant une division croissante de la société à laquelle la autorité publique doit répondre (A).

Les incivilités se banalisent sous l'effet de l'individualisme et de la crise de l'autorité (1). L'incivilité a toujours existé. Ainsi, dans les années 1870 la presse française se passionna pour une affaire de canne. Nombre de femmes à Paris relatèrent s'être pris un coup de canne au postérieur, subissant là un préjudice à la fois moral et civique. Cependant, la société actuelle est marquée par la banalisation de l'incivilité sous l'effet de trois éléments. En premier lieu une forme de "crise de l'autorité", décrite par A. Harndt dans La crise de la culture (1964). Le contrôle des "pères" a disparu pour un contrôle par les "pairs". Les groupes de jeunes s'autonomisent de leurs parents ce qui laisse beaucoup plus de place à la violence telle que les émeutes de l'été 2023. En deuxième lieu, le développement de l'incivilité est également lié à la disparition des repères

société traditionnelle décrit Christophe Guillé dans La France Virgultienne (2014). En 1960, il y avait encore 170 000 religieuses en France, véritable institution sociale. Aujourd'hui, l'Eglise a quasiment disparu, les religieuses n'étant en 2020 plus que 40 000, et d'autres institutions massives comme le syndicalisme déclinant. En troisième et dernier lieu, les incivilités se développent sous l'effet de la disparition de repères socio-temporels, comme l'analyse H. Rosa dans Accélération et Altération (2013). La société actuelle va tellement vite que les repères se brouillent. Ainsi en est-il des consultations médicales prises sur doctolib et non honorées. Il est devenu si simple et rapide de prendre rendez-vous que le rendez-vous a perdu de sa valeur sociale.

La banalisation des incivilités est également le reflet du délitement de la société et de ses règles communes (2). Les incivilités se déplacent au rythme de la fragilisation du civisme. C'est le constat que fait Jérôme Bourquet dans L'Archipel Français, naissance d'une nation multiple et divisée en 2019. Le politologue constate l'archipelisation des règles sociales, et donc des conceptions du civisme. Il fait état d'une sécession de l'élite, d'une autonomisation culturelle des classes populaires d'une part, des populations étrangères d'autre part. Les repères communs disparaissent pour des repères groupés par groupe, ce qui alimente le sentiment d'incivilité. Dans Bac Nord, le producteur met en avant que si pour un jeune du 13^e arrondissement de Marseille, appeler l'autre "frère" est respectueux, tel ne le sera pas pour celui du 7^e arrondissement.

Or, même si les autorités publiques paraissent avoir de grands pouvoirs pour lutter contre les incivilités, ne pas y répondre serait de nature à alimenter un délitement de la communauté nationale (3). En effet, accepter les incivilités, ce serait accepter l'ignorance ou le refus des règles, souvent implicites, qui lient les citoyens entre eux. Or, le Conseil constitutionnel a consacré en 2018 la valeur constitutionnelle du principe de fraternité. Mais une unique consécration juridique de valeurs et principes n'est pas pleinement efficace face aux racines de l'incivilité : individualisme, crise de l'autorité, archipelisation de la société. Le pouvoir public devrait développer une réponse plus efficace.

S'il n'est pas possible de sanctionner efficacement la incivilité en démocratie, il est aujourd'hui possible de faire reculer la incivilité en réinsufflant un esprit civique et un principe d'autorité dans la société (B).

Les pouvoirs publics peuvent faire reculer la incivilité en renforçant ce qui lie les citoyens (1). Ainsi en est-il du monde associatif, du fêler commun comme la fête du voisin créée en 1999. Recréer du lien social entre les archipels permet de réinsuffler du civisme. La décentralisation peut pleinement participer à cette dynamique qui vise à prévenir l'incivilité. Ainsi en est-il du pouvoir de police du Vaire, figures de proximité notamment en charge de la tranquillité publique. Comme l'indiquait Mitterrand en 1982 : "si la France a eu besoin d'un Etat fort et centralisé pour se faire, elle a besoin d'un Etat décentralisé pour ne pas se défaire". Et prévenir le délitement social et politique, c'est précisément prévenir la incivilité. Ceci est relativement peu efficace à court terme, mais très efficace à long terme.

À plus court terme, l'éducation et la formation de la jeunesse est la garante de la civilité (2). "Quand on ouvre une école, on ferme une prison" affirmait ainsi Victor Hugo. Aujourd'hui, l'école doit à la fois être le lieu de l'apprentissage de l'autorité que de la construction du civisme. Les heures consacrées à l'éducation civique pourraient être renforcées. Parallèlement, le Service national universel gagnerait à continuer à monter en charge. Enfin, les Services Civiques sont de subtils à valoriser auprès du jeune pour insuffler un esprit civique au sein de la jeunesse. Il apparaît ainsi que la lutte la plus efficace contre les incivilités n'est pas la sanction mais la diffusion d'un esprit civique.

Le renforcement de l'esprit civique se joue essentiellement dans la expérience quotidienne, ancrée au niveau local (3). Les espaces de discussion publique, les expériences comme le Grand Débat de 2018 avec les cahiers de doléances sont prometteurs. L'engueulade pour les pouvoirs publics locaux est de faire écouter du lien d'expression du mécontentement, du refus, de la colère, pour éviter qu'ils ne

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen :

Administration territoriale

Epreuve :

Question contemporaine

Session :

2024, Été

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

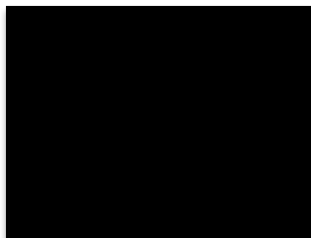
se traduisent à terme en incivilités. La élue locale gagnerait donc ce cadre à voir leur fonction revalorisée.

En somme, les pouvoirs publics de démocratie sont condamnés à une forme d'inefficacité dans la sanction et la répression des incivilités. Il est en effet question du refus ou de l'indifférence non face aux lois mais face à des normes sociales et politiques non juridictionnelles. Cependant, les autorités publiques ne peuvent ignorer les incivilités. Et la meilleure et la plus efficace des armes dans ce cadre est de restaurer un esprit civique à travers l'école et les institutions locales. Il s'agit de restaurer ce qui lie les citoyens entre eux comme le proposait le rapport Verri-Ensemble en 1976. Là se trouve la réponse la plus efficace, mais dont les effets ne sont pas immédiats.

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Concours externe d'administrateur territorial

cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/epreuves écrites)



Note de délibération : 16.25 / 20

Note de correction : 16.25 / 20

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	16	16.5	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Très bonne composition reposant sur des références solides et des illustrations pertinentes. La problématique est clairement posée.

Correction 2 :

Appréciation : Une argumentation bien amenée, nourrie d'exemples variés. Pas de confusion sur le terme d'incivilités et bonne appréhension des risques posés à une lutte systématique. Réflexion posée.

Harmonisation :

Appréciation :

Concours / Examen : Administration territoriale

Epreuve : Question contemporaine

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Peut-on lutter efficacement contre les incivilités ?

Dans la civilisation des mœurs, Norbert Elias traite de la "civilisation du monde", à savoir la façon dont un certain habitus de la bourgeoisie lié notamment à certaines règles de politesse, s'étend au reste de la société. Avec ce mouvement, le monde tendrait donc à se civiliser.

Pour autant, les incivilités n'ont pas disparu. Cette notion d'"incivilité" recouvre des comportements individuels qui ne sont pas légalement répréhensibles, mais qui ne sont pas non plus socialement acceptés ou acceptables. De tels comportements peuvent menacer le bon fonctionnement de la vie en société dans la mesure où ils peuvent générer des conflits, ou mener à des échanges non pacifiés entre les individus.

D'autre part, cette notion revêt un caractère relatif dans le temps et dans l'espace, le niveau de déviance toléré pouvant être amené à évoluer. Ainsi, si fumer dans un espace public pouvait être considéré comme une incivilité avant la loi de 2008, il s'agit désormais d'une action légalement répréhensible.

Il semble donc que les sociétés se sont construites avec la volonté d'évacuer toute forme de déviance, avec une approche répressive parfois forte consistant à sanctionner les incivilités. Néanmoins, la difficulté réside dans le fait que l'incivilité peut se trouver à un niveau intermédiaire, d'une part, trop futile pour que l'appareil judiciaire ne se mette en marche, mais en même

temps, assez importante pour générer un désagrément. Il est dès lors nécessaire de mobiliser d'autres leviers de lutte contre ces comportements, soit incitatifs, soit répressifs et ciblés sur les conséquences des incivilités. La lutte contre les incivilités oppose également une interrogation sur la place et le rôle des forces de l'ordre, police et gendarmerie, et sur les liens entre ces instances de régulation des conflits, et la population.

Enfin, il faudra voir que la lutte contre les incivilités ne saurait être absolue, au risque de promouvoir à outrance des sociétés de contrôle, synonymes de risques pour les droits et libertés des individus. Une lutte absolue contre les incivilités serait en effet génératrice de risques, par exemple un ciblage (volontaire ou non), de personnes déjà marginalisées, n'ayant pas nécessairement les codes de conduite, aboutissant in fine à un renforcement des inégalités et un délitement de la société.

Dès lors, comment lutter contre les incivilités pour à la fois écarter des comportements qui iraient à l'encontre d'une société pacifiée, sans pour autant promouvoir un contrôle trop important des individus ?

Les sociétés se sont structurées de façon à évincer toute forme de déviance, toutefois, face à cette civilisation apparente, les incivilités demeurent voire se multiplient (I).

Dans ce contexte, les pouvoirs publics tentent de lutter contre ces incivilités dans une logique largement répressive qui se heurte à des limites, soulignant la nécessité d'une action plus préventive et centrée sur l'individu (II).

*

*

*

Les sociétés se sont construites en évacuant toute forme de déviance, aboutissant à une pacification apparente des relations entre individus (A).

Tout d'abord, la volonté de "faire société" suppose un accord sur ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas.

Selon la théorie contractualiste, les individus passent un "contrat" tacite entre eux et l'État, et choisissent d'abandonner une partie de leur liberté au profit de leur sécurité tel que décrit par T. Hobbes dans Le Léviathan en 1651. Dans la société ainsi constituée, l'État est en charge de la sécurité et des relations pacifiées entre les individus au titre de son "monopole de la violence légitime" (M. Weber, Le Savant et le politique, 1919).

Un travail de codification est ainsi entrepris pour catégoriser et identifier les infractions et leurs conséquences, et à terme, pacifier la société. Ce travail, ancien, comme le démontre le code de Hammurabi, permet de sortir de processus de règlements des conflits via la vengeance, même si de tels mécanismes ont encore lieu en Albanie par exemple avec la tradition d'origine médiévale du "Kamun".

De plus, au delà du fait que les comportements individuels soient de plus en plus encadrés, limitant ainsi les risques de déviance, s'est construite l'idée que les comportements individuels mènent nécessairement à des situations optimales.

Les individus servent leurs intérêts propres, mais en cela servent indirectement le bien commun. Cette idée a par exemple été développée par Bernard Mandeville dans sa Fable des abeilles autour de l'adage "private vices, public benefits" ou "les intérêts particuliers servent l'intérêt général". Ce postulat a inspiré des penseurs de l'économie comme Adam Smith dans La richesse des Nations en 1776 et son concept de la "main invisible".

En somme, les sociétés tendent à se structurer et à encadrer la déviance individuelle, et les comportements individuels sont supposés mener au bien commun. Dans ce contexte, il semblerait que les incivilités devraient tendre à se résorber et disparaître.

Le constat est toutefois différent, les incivilités ne disparaissent pas, voire, semblent augmenter.

*

Face à ce mouvement apparent de "civilisation", les incivilités demeurent, du fait notamment de sociétés plus individuelles, et d'un besoin d'expression des individus (B).

Les sociétés modernes sont à certains égards, plus individuelles que les sociétés dites "traditionnelles", ce qui peut contribuer à une normalisation des incivilités.

La pression sociale liée aux sociétés traditionnelles pouvait participer à contenir les incivilités, à travers un contrôle permanent et diffus des pairs. Avec l'avènement des sociétés rationnelles - légales selon la typologie de M. Weber, ce lien tend à s'affaiblir, au profit d'une conception individuelle et basée sur la loi de ce qui est bien ou mal. De telles sociétés peuvent consacrer l'individu comme souverain, relativisant la notion d'incivilités. Des auteurs comme Max Stirner dans L'Unique et sa propriété en 1844 préconisent par exemple de s'opposer à toute forme d'institution, car par essence contraignante, sans légitimité (opposition face à la famille, à l'école, à l'Église, à l'État...). De plus, face à un État jugé trop contraignant, trop strict, certains auteurs prônent la désobéissance civile, à l'image de H.D. Thoreau dans La Désobéissance civile ou dans Walden ou la vie dans les bois, refusant de respecter les règles de vie en société.

D'autre part, l'avènement d'une société de consommation de masse a pu contribuer à une perte de lien entre les individus. Dans son essai sur le don, Marcel Mauss aborde les conséquences du passage d'une société fondée sur le don et le contre-don, à une société de marché. Avec la logique de marché, le lien de confiance entre individus est rompu, ils ne sont plus redevables les uns envers les autres, multipliant là encore les risques d'atomisation de la société, et d'incivilités croissantes. Pour les auteurs les moins optimistes, les sociétés modernes sont réduites à des sociétés de consommation, satisfaisant des intérêts

Concours / Examen : Administrateur territorialEpreuve : QuestionnaireSession : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

immédiats, marchands, menant à une perte de repères et de sens. Pour G. Debord, les sociétés modernes ne sont qu'une accumulation de spectacles consuméristes (La société du spectacle en 1967), rendant d'autant plus complexe l'encadrement des déviances individuelles en l'absence de message ou de but qui transcende les individus.

À cela s'ajoute le fait que l'expression d'une forme de violence est parfois nécessaire. Dans La violence et le sacré, R. Girard exprime l'idée que la pacification de la société peut générer un besoin d'exorcisation de la contestation. En cela, les incivilités remplaceraient des formes plus violentes de contestation. Le déploiement du système juridique répressif ferait émerge un "vide" en matière d'incivilités car correspondant à des actions contraires à ce qui est admis par la société mais sans incidence juridique.

Il apparaît donc que la gestion de comportements répréhensibles soit bien gérée par la société, d'une manière méthodique comme l'analyse M. Foucault dans Surveiller et Punir en 1975 avec une contrainte forte sur les individus et les corps, mais qu'il est bien plus difficile de lutter efficacement contre les incivilités.

En effet, les solutions déployées pour lutter contre ces incivilités se limitent à des limites.

*

*

*

Les pouvoirs publics tentent de lutter contre les incivilités dans une logique largement répressive qui se heurte à des limites (A).

Une approche répressive de lutte contre les incivilités a émergé, notamment aux États-Unis.

À la fin du XX^{ème} siècle le maire de la ville de New-York a déployé un modèle de "tolérance zéro" face aux incivilités. Il s'agissait par exemple, lorsqu'une vitre était cassée, de la remplacer le plus rapidement possible afin de sortir d'un climat d'incivilités qui engendraient de nouvelles incivilités.

Ce modèle basé sur l'action la plus rapide possible, et le cas échéant, d'une manière répressive s'est ensuite diffusé aux États-Unis. La volonté d'action optimisée face aux incivilités est récemment illustrée par le déploiement de nouveaux outils d'intervention notamment basés sur le numérique et l'intelligence artificielle. L'outil "Pred pol" permet à ce titre d'allouer les patrouilles selon les probabilités de survenance d'incidents calculés selon un algorithme. Ces tels outils ne sont pas sans risques, comme l'a analysé D. Benbouyid dans : Quand prédire c'est gêner, la police prédictive aux États-Unis, 2018. Il a par exemple été constaté que l'outil était basé sur des données en partie biaisées et que ces biais étaient auto-entretenus, notamment du fait que les patrouilles étaient sur-représentées dans certains quartiers, générant davantage de contrôles et donc d'incidents constatés, incitant l'outil à envoyer davantage de patrouilles et générant un cercle vicieux au détriment d'autres zones délaissées par la police.

La lutte contre les incivilités peut donc se faire au détriment de populations déjà marginalisées, et contribuer à renforcer les inégalités. Ce constat est illustré par C. Deville dans Les chemins du droit en 2018. La sociologue analyse le parcours d'accès au RSA par une personne isolée en milieu rural, éloignée de l'outil informatique. Certaines interactions entre ce demandeur et les

agents au guichet pourraient en l'espèce s'apparenter à de l'incivilité, mais relèvent en réalité d'une méconnaissance de certains codes. L'idée d'une lutte aveugle et systématique contre les incivilités doit en ce sens être nuancée.

Enfin, une lutte inadaptée contre les incivilités pourrait menacer les droits et libertés individuels de façon disproportionnée. Pour faire face aux incivilités, certaines collectivités territoriales ont par exemple recours à des dispositifs de vidéosurveillance.

Ces outils peuvent désinciter les individus à commettre des incivilités mais au prix d'une surveillance généralisée, faisant planer le doute de possibles atteintes aux droits. En effet, la compensation avec des outils liberticides est aisée, par exemple les systèmes de points de citoyenneté en Chine basés sur la vidéosurveillance et la reconnaissance faciale.

Cette dérive vers un encadrement trop poussé des comportements individuels a été dénoncée dans des nouvelles dystopiques du XX^e siècle à l'image de 1984 de G. Orwell ou Les Meilleures des mondes d'A. Huxley. Un des ouvrages précurseurs en la matière est Nous Autres d'Eugène Zamiatine publié en 1924. Zamiatine décrit une société dans laquelle les mouvements individuels sont encadrés, au nom du bonheur collectif, entraînant des restrictions disproportionnées sur les libertés. Ainsi, s'il n'y a plus d'incivilités dans cette société imaginaire, il n'y a plus non plus de liberté.

Ainsi, sans aller jusqu'à un droit à l'incivilité, il est important de se questionner sur les conséquences de la lutte contre celles-ci, et d'imaginer des outils efficaces et respectueux des libertés.

*

Pour lutter efficacement contre les incivilités, il semble nécessaire de mettre en œuvre une action préventive forte, et de prévoir des modalités de réparation de celles-ci (B).

D'une part, les efforts doivent être centrés sur une action préventive.

En ce sens, des travaux de psychologie comportementale portent sur les incitations, et sur la façon dont les comportements individuels peuvent être orientés. Thaler et Sunstein dans Nudge en 2008 traitent ainsi de cette notion d' "architecture du choix", qui peut être mobilisée pour prévenir les incivilités. Le mobilier urbain peut contribuer à cette lutte contre les incivilités avec par exemple des poubelles à méplats ou *schewing-gum* comprenant deux bacs et permettant de réaliser un vote selon le bac choisi, à la ville d'Amsterdam qui a installé des fausses marches dans les ruelles publiques.

La lutte contre les incivilités passe également par une modernisation des liens entretenus entre la police et la population. Les sociologues J. De Maillard et M. Zagrodski dans Les effets contradictoires des indicateurs de performance dans la police, en 2014 dénoncent par exemple le retrait de la police de voie publique et des patrouilles pédestres au profit de patrouilles véhiculées, contribuant à affaiblir le lien entre policiers et habitants du quartier. Les sociologues défendent ainsi une réforme des objectifs de la police, celle-ci devant davantage être considérée comme une instance de médiation et de pacification de l'espace public que comme une instance de répression, soumise à des exigences de résultats.

D'autre part, au delà de cette action en amont des incivilités, il faut prévoir des modalités de réparation de celles-ci. Le lien entre l'individu qui commet l'incivilité, et les conséquences de l'acte pourrait être renforcé. La réparation du préjudice peut par exemple être prévue, sur le modèle des travaux d'intérêt général. De même, des auteurs d'incivilités pourraient être confrontés aux victimes de celles-ci, sur le modèle de la justice restaurative mis en images dans Je venais toujours vos visages sorti en 2023, pour favoriser la prise de conscience individuelle.

Concours / Examen : Administrateur territorial

Epreuve : Oral

Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Enfin, les collectivités territoriales sont en première ligne face aux incivilités, elles doivent à ce titre être accompagnées, notamment du point de vue financier dans la réparation de dégradations. Les émeutes urbaines de 2023 ont mis en avant les dégradations que pourraient subir ces collectivités, qui font face à certaines difficultés assumantielles. En ce sens, la commission des finances du Sénat a mené un travail sur les problèmes assumantiels des collectivités en 2024 qui souligne la situation préoccupante de certaines d'entre elles, et propose la création d'un fonds de soutien face aux mouvements sociaux.

*

*

*

En définitive, si les sociétés se sont structurées avec l'objectif d'écarter toute forme de déviance, les incivilités demeurent, voire se multiplient en raison notamment d'un individualisme exacerbé. Face à ce constat, la lutte contre les incivilités est possible, elle suppose une action préventive forte, et des modalités de réparation de celles-ci efficaces. Cette lutte ne doit toutefois pas se faire au détriment de droits et libertés, et il apparaît tout aussi important d'éviter l'avènement d'une "société de contrôle" (Gilles Deleuze, Post-scriptum sur les sociétés de contrôle).

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	13	11	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Bonne approche du sujet, un argumentaire solide et bien développé, une vision claire des enjeux sociétaux.

Correction 2 :

Appréciation : des références intéressantes, plan assez bien mené, insister sur l'impact des nouvelles technologies.

Harmonisation :

Appréciation :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans son film Entre les murs, Laurent Cantet montre le travail difficile et long d'un professeur de lycée pour engager dans son enseignement des élèves turbulents, voire parfois violents.

Les enseignants sont aujourd'hui des figures d'autorité et de transmission de savoir qui jouent un rôle central dans la lutte contre les incivilités, mais aussi les personnes les plus touchées par celles-ci.

La lutte contre les incivilités, formes de violence physique ou verbale à l'encontre d'une personne, est en effet complexe. Le projet moderne a porté l'idée d'une pacification des mœurs par le développement des interdépendances et de la cohésion entre les hommes. Cet idéal se heurte cependant à la résurgence de la violence entre les hommes qui est d'autant plus difficile à réduire dans sa forme la moins agressive que sont les incivilités. La lutte contre celles-ci a également pu passer par l'affirmation d'un ordre social porté par des figures d'autorité - l'Eglise, l'école... - et d'un ordre public garanti par l'Etat. Cependant, cette forme plus verticale de lutte contre les incivilités se trouve doublement limitée dans un régime démocratique, par un recul de l'autorité qui affaiblit la légitimité des pouvoirs publics et par le respect des droits et libertés qui prohibe tout contrôle généralisé des individus.

Ces limites se trouvent aujourd'hui démultipliées et confrontées à des phénomènes qui peuvent entraîner une résurgence des incivilités. D'une part, le développement de l'espace numérique élargit les modalités d'expression des individus et questionne la capacité des pouvoirs publics à agir contre les incivilités.

D'autre part, la fragmentation de la société et les inégalités entre individus peuvent alimenter des ressentiments menant à des incivilités à la fois dans la société et envers des figures d'autorité.

Dès lors, dans la société démocratique et fragmentée contemporaine, les pouvoirs publics sont-ils capables et légitimes pour limiter les incivilités ?

La réduction des incivilités, du fait de la nature des hommes, nécessite une intervention publique qui est limitée en démocratie (I)
Face à la résurgence de ces incivilités dans la société contemporaine, il est nécessaire de renouveler l'approche des pouvoirs publics qui doit avant tout passer par la cohésion sociale (II)

L'idée moderne d'une pacification des mœurs par le progrès de la société se heurte à la résurgence de la violence des hommes (IA).

Avec la modernité a émergé l'idée d'une pacification des mœurs réduisant les formes de violence (1).

Il s'agit tout d'abord de l'idée que le développement des échanges et interdépendances entre les hommes crée une forme de cohésion et empêche tout avènement de violence. Cette idée est portée à l'échelle internationale avec les échanges entre Etats et individus à travers le commerce (Victor Hugo, Discours au Congrès de la paix, le 24 août 1849), mais également au sein d'une même société. Léon Bourgeois, dans Solidarité affirme ainsi que les interdépendances

entre individus fondent un devoir de solidarité. Plus largement, le projet moderne porte l'idée d'une progression de la société vers un idéal harmonieux, comme le montre le tableau de Paul Signac, Au temps d'harmonie qui dépeint une société moderne idéale.

De plus, avec la modernité, émerge également l'idée que la violence des hommes peut être canalisée par des activités. Il s'agit en premier lieu de la politique, qui permet l'expression, en démocratie, des désaccords. Ainsi, la démocratie comme régime politique institutionnalise les divisions (Claude Lefort, Essais politiques). Il peut également s'agir d'activités telles que le sport : l'institutionnalisation des jeux olympiques par Pierre de Coubertin vise notamment à substituer le sport à des divisions violentes entre nations. L'activité sportive peut également être le moyen pour des individus de recenser leur violence, comme le montre le film Rocky, sur la boxe.

Cependant, cet idéal se heurte à la tendance naturelle violente de l'homme (2)

La pacification des mœurs s'oppose en réalité à la résurgence de la violence. Celle-ci serait naturelle chez l'homme selon Pierre Clastres dans Archéologie de la violence. De plus, la civilisation, avec le progrès technique ne fait qu'augmenter les formes potentielles que cette violence peut prendre, comme l'affirme Konrad Lorenz dans Aggression. Une histoire naturelle du mal. Ainsi, les incivilités peuvent se trouver dans toute société et lieu : l'exemple du harcèlement à l'école ou au travail le démontre. Dès lors, il semble nécessaire pour une autorité supérieure d'intervenir pour assurer l'ordre : c'est ainsi la violence naturelle des hommes entre eux qui fonde la légitimité de l'autorité toute-puissante chez Hobbes (Le Léviathan).

Si les pouvoirs publics peuvent limiter les incivilités en assurant l'ordre mais aussi la cohésion sociale, leur capacité et légitimité d'action est limitée en démocratie (IB).

Les pouvoirs publics peuvent réduire les incivilités par l'ordre et la cohésion sociale (1)

La construction progressive de l'Etat a reposé sur sa concentration de l'autorité et sa garantie de l'ordre. Comme le théoricien Max Weber dans Economie et société, l'Etat se caractérise par le monopole de la violence légitime. Il assure l'ordre à travers la loi et la répression de ses infractions par la police et la justice. Ainsi, des forces de police ont été progressivement mises en place, comme le dépeignent Fabien Jobard et Olivier Fikbeule dans Politiques du désordre : leur construction au XIX^e est menée avec la pacification du maintien de l'ordre public. L'affirmation de l'autorité de l'Etat s'étend sur de nombreux domaines, avec la fiscalité ou encore l'école.

Grâce à cela, les pouvoirs publics peuvent également lutter contre les incivilités en promouvant la cohésion de la société et de la nation. L'école devient ainsi le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'ordre social (Condorcet, Rémoires sur l'instruction publique). Le développement des politiques sociales est également d'abord pensé comme un moyen de maintenir l'ordre en évitant la violence engendrée par la pauvreté (Tocqueville, Rémoires sur le paupérisme). Il s'agit par la suite de garantir une protection sociale pour tous, vectrice de cohésion face aux inégalités engendrées par la mondialisation (Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale). Cette cohésion fonde une solidarité de société, qui réduit à la fois les situations pouvant mener à des incivilités et les tensions au sein de la société.

Cependant, dans un régime démocratique, la capacité et légitimité des pouvoirs publics pour réduire les incivilités se voient limitées (2).

Tout d'abord, l'ordre public garanti par l'Etat est limité par les droits et libertés des individus. Faire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

disparaître les incivilités supposerait un contrôle généralisé des faits et paroles des individus, qui se heurte notamment à la liberté d'expression. Naurice Hauriou affirme ainsi que l'ordre public n'est pas l'ordre moral dans les idées. Si les pouvoirs publics peuvent contrôler les incivilités, ce n'est donc que par la répression de celles jugées illégales.

De plus, la démocratie, du fait même de l'affirmation des individus dans la sphère publique est marquée par un recul des autorités. C'est ce que dénonce Platon dans La République en affirmant que l'égalité politique entre les individus voulue par la démocratie entraînera une perte de respect pour des figures d'autorité, comme le parent. Tocqueville dans De la démocratie en Amérique voit ainsi dans la marche vers l'égalité une montée de l'individualisme qui peut nuire à la cohésion de la société.

La lutte contre les incivilités, si elle semble ainsi complexe dans une société démocratique, se trouve aujourd'hui confrontée à de nouveaux défis. D'une part la capacité de l'Etat à réduire ces incivilités est mise en difficulté par leur multiplication, grâce notamment aux réseaux sociaux. D'autre part, il semble nécessaire de résoudre de nouvelles tensions sociales engendrant des incivilités.

Les incivilités semblent aujourd'hui resurgir avec l'émergence des nouvelles technologies et la fragmentation croissante de la société (ITA).

Le contrôle des pouvoirs publics est remis en question par les outils numériques qui favorisent l'expression des incivilités (1). Le nouvel espace numérique, à travers les sites internet et surtout aujourd'hui les réseaux sociaux, favorise l'expansion de l'expression des individus, qui est très complexe à réguler. Si ces outils peuvent être vus comme porteurs d'un nouveau projet démocratique (Nicolas Colin, Henri Verdir, L'âge de la multitude), ils sont également des lieux d'expression pour l'incivilité. Ils favorisent par ailleurs le développement de théories complottistes qui peuvent alimenter des discours de haine (Gerald Bronner, la démocratie des crédules). Leur contrôle par les pouvoirs publics se heurte par ailleurs à la liberté d'expression, ainsi qu'à la volonté des entreprises du numérique. L'arrêt Reno vs ACLU de la Cour suprême américaine en 1997 illustre cette difficulté, une réglementation de la pornographie étant ici limitée par la liberté d'expression en ligne.

De plus, les incivilités augmentent avec la fragmentation de la société (2)

La société contemporaine, post-moderne, caractérisée par une montée de l'individualisme, est de plus en plus fragmentée. Ainsi, Jérôme Fouquet dans L'archipel français affirme que la société française est constituée d'îlots, groupes fragmentés. Cela a tendance à accentuer les ressentiments entre groupes sociaux, qui sont par ailleurs instrumentalisées par le populisme, notamment à l'égard de l'immigration (François Héran, Immigration, le grand déni). Cette

situation est renforcée par les biais économiques et sociaux et les inégalités persistantes. Ainsi, les situations d'inégalité peuvent créer des ressentiments envers d'autres groupes, dans une "cascade de mépris" (Pierre Rosanvallon, Les Épreuves de la cité).

Pierre Rosanvallon souligne ainsi que les femmes ou les groupes minoritaires peuvent devenir victimes de violence ou mépris par des personnes elles-mêmes défavorisées.

Dès lors, renforcer l'efficacité de la lutte contre les inégalités suppose de renforcer l'autorité et le contrôle des pouvoirs publics mais aussi et surtout de renouveler la cohésion sociale et citoyenne (II B).

L'autorité et le contrôle des pouvoirs publics doivent être effectifs dans l'ensemble des espaces, mais également proportionnés (1).

Il s'agit pour cela de renforcer la capacité d'action des pouvoirs publics dans l'espace numérique. Le Digital Services Act adopté en 2022 dans l'Union européenne permet par exemple de mieux obliger les plateformes à lutter contre les contenus illégaux. La loi Avia de 2020 contre la haine en ligne est également centrale pour l'affirmation de ce contrôle. Il s'agit aujourd'hui de s'assurer de l'effectivité de ces outils, alors que la première phase de la mise en œuvre du DS 4 a pu montrer ses limites face à des plateformes numériques non coopératives.

Par ailleurs, il est crucial de répondre aux incivilités à l'école, lieu d'apprentissage. Il s'agit ainsi de mieux prévenir et punir le harcèlement, mais aussi de mieux protéger les enseignants qui peuvent être victimes de ces incivilités par la facilitation de leur recours contre ces actes et par une meilleure protection fonctionnelle (Sénat, mars 2024). D'autres mesures pour reaffirmer l'autorité à l'école ont été mises en place, comme le port de l'uniforme. Il est important d'évaluer

l'effet de ces mesures sur les violences à l'école, mais elles ne répondent pas à la source de ces problèmes, qui sont également liés à l'apprentissage de la différence.

Il est surtout important de renforcer la cohésion sociale et citoyenne pour mieux répondre aux causes des incivilités (2).

Il s'agit en premier lieu de favoriser l'apprentissage de l'empathie et de la cohésion à l'école. Cela peut passer par différentes actions. Il s'agit par exemple de renforcer la prévention contre le harcèlement ou les agressions, de développer des apprentissages de compétences sociales comme l'empathie tout au long de la scolarité. Il s'agit également d'améliorer l'éducation à la citoyenneté, pour laquelle près de 85% des enseignants estiment être mal formés aujourd'hui (Assemblée nationale, 2022). Plus largement, une importance donnée à la fraternité pourrait être étendue (Abdenour Bidar, Plaidoyer pour la fraternité), avec la généralisation du service civique ou de l'engagement associatif, à l'école mais aussi dans le travail avec le métier de compétence par exemple.

Parallèlement à cela, il est crucial de répondre aux ressentis d'inégalités qui peuvent favoriser des incivilités. Le Conseil d'Etat dans La citoyenneté : être citoyen aujourd'hui souligne en effet que renforcer l'attachement des individus à la nation doit passer par une recherche d'égalité réelle, à l'école notamment. Chez les jeunes notamment, la distance par rapport aux institutions et autorités est nourrie par des inégalités concrètes face aux services publics, auxquelles il est nécessaire de remédier (Sébastien Rochet, La nation inachevée).

Ainsi, la lutte contre les incivilités . doit, pour être efficace et légitime, aujourd'hui avant tout répondre à la fragmentation de la société qui les alimente. Renouveler la cohésion de la société permettrait ainsi de répondre à des ressentiments dont sont issues les incivilités. Si un meilleur contrôle et un renforcement de l'autorité sont nécessaires, ces mesures devraient être mises en place sous la condition des premières.

Critère	Corr. 1	Corr. 2	Points
cadmex comp societe contemporaine (10) (Épreuve commune/...	15	16	/ 20

Correction 1 :

Appréciation : Très bonne copie, bonne argumentation, claire et précise, on ne saurait être plus complet. Très au dessus de la moyenne d'ensemble. C'est une note confirmée par la relecture d'ensemble.

Correction 2 :

Appréciation : Une très bonne copie, bien structurée, argumentée et claire qui aborde le sujet avec précision d'un point de vue théorique et illustrations concrètes. la copie aurait pu aborder la question des inégalités/sentiment de de différenciation/perte de sens d'un progrès commun comme facteurs explicatif de décohésion pour certaines parties de la population.

Harmonisation :

Appréciation :

Dans un documentaire sur la société de contrôle de la population organisée en Chine, diffusé sur Arte en 2019, les incivilités font l'objet d'une forte répression par les pouvoirs publics. Tout comportement déviant par rapport aux règles de vie imposées par le régime dans l'espace public est identifié par des mécanismes de surveillance par reconnaissance faciale. En cas de faute, le citoyen concerné voit sa note réduite, ce qui lui porte préjudice pour accéder aux services publics.

En France, un tel système est inapplicable, en égard aux garanties des droits fondamentaux offertes par la République, grandement encadrées par les juridictions européennes (Cour européenne des droits de l'Homme, Cour de justice de l'Union européenne). Pourtant, les comportements d'incivilités semblent se développer, dans un contexte d'essor de l'individualisme, de crise des figures d'autorité et de développement de nouveaux espaces publics, comme le numérique. La caractérisation d'une incivilité étant évolutive, dépendant des normes sociales en vigueur et du seuil de tolérance face à toute forme de violence, les pouvoirs publics rencontrent des difficultés pour tenter de réduire ces comportements. De formes très diverses, allant de l'atteinte aux biens à l'expression de violences verbales ou physiques contre des individus, les incivilités font peser des risques non-négligeables sur la cohésion sociale, sur le sentiment de sécurité et sur le bien-être de la population.

Dès lors, comment expliquer et combattre les incivilités de façon ambitieuse sans porter atteinte aux libertés publiques ?

Dans une société marquée par le primat de l'individu, la contestation des figures d'autorité et le développement du numérique, les comportements d'incivilité identifiables se multiplient (IA). Pourtant, si des règles formelles ou coutumières sont en vigueur dans la société, c'est qu'elles sont indispensables au vivre-ensemble et à la cohésion sociale. Les incivilités

font l'objet d'une caractérisation subjective et évolutive qui rend leur combat particulièrement hardu (IIA). Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent entreprendre, surtout à l'échelle locale, des politiques de lutte contre les incivilités fondées sur la prévention, l'identification et la sanction (IIB).

*

*

*

Dans une société individualiste, dans laquelle les figures d'autorité sont contestées et le numérique d'une de nouveaux espaces publics, les comportements d'incivilité identifiables progressent (IA).

Le primat de l'individu dans la société contemporaine favorise les comportements d'incivilité (1).

Les deux évolutions industrielles du XVIII^e et du XIX^e siècle ont transformé le rapport qui s'exerce entre les individus. D'une société caractérisée par la solidarité mécanique, entendue comme la supériorité du collectif sur la personne, les pays développés sont passés à une solidarité organique (Durkheim, De la division du travail social). Dans ce modèle, chaque individu contribue de façon plus isolée à la production nationale. L'essor de la société de consommation (Paul Bandura) favorise l'individualisme, de façon à ce que l'attention pour autrui et la solidarité s'amenuisent. Dans cette ère de l'individu, diagnostiquée par Henri Mendras dans La seconde révolution française, les incivilités peuvent se développer. Par exemple, dans les communes, les signalements de violences verbales et d'irrespect envers les agents chargés du nettoyage de l'espace public sont courants. Pourtant, ces mêmes pénibles permettent de faire fonctionner la société dans un environnement 2. / 16.

digne. Les incivilités et le manque de considération pour ces agents sont particulièrement bien illustrés par le tableau "Paris est propre" du peintre Samba (1989), insistant par ailleurs sur l'occupation de ces fonctons par des immigrés. Aujourd'hui, de façon plus large, les agents publics sont confrontés à un essor des incivilités dans le cadre de leurs missions, dont l'importance a été récemment rappelée par une étude des élèves de l'INET sur les violences externes contre les agents publics (2024).

Le contexte de crise des figures d'autorité alimente les incivilités, qui se concentrent sur ces institutions et leurs représentants (2).

La crise démocratique qui touche la France - et d'une façon générale l'ensemble des pays développés - depuis les années 1980 entretient une méfiance envers les figures d'autorité de la société qui détiennent du pouvoir. Ainsi, les élus locaux font face à une augmentation des incivilités à leur rencontre, souvent caractérisées par des violences verbales, qui dégradent leur sentiment de sécurité (Enquête sur la démocratie de proximité du CENIPOF et de l'AMF, octobre 2023). D'autres figures d'autorité font l'objet d'incivilités croissantes, telles que les juges et arbitres sportifs. La publication à l'automne 2023 de la biographie de Wayne Barnes, longtemps considéré comme le meilleur arbitre de rugby de la planète, a suscité un certain émoi, relatif aux témoignages d'incivilités répétées dont il a dû subir les conséquences, y compris sur le plan familial. Enfin, des institutions centrales pour la cohésion nationale, telles que l'école ou la police, sont touchées par de tels comportements déviants.

La révolution numérique, si elle permet le développement de nouveaux espaces publics, est indissociable de l'augmentation des incivilités digitales (3).

L'essor du numérique a permis "au web de descendre dans la société pour que les gens puissent s'y exprimer" (Dominique Cardon, Culture numérique, 2019). Comme tout nouvel outil, son usage peut être positif comme négatif. À l'heure où neuf Français sur dix sont internautes, un Français sur quatre s'exprime quotidiennement sur les plateformes numériques selon le baromètre 2024 de l'ARCEP et du CNEDOC. Dans ce contexte, les incivilités digitales se multiplient, favorisées par la généralisation de l'anonymat et la libre-expression permise par les réseaux sociaux.

Plus encore, le numérique fait naître de nouvelles catégories d'incivilités, comme les situations de piratage et de cybermalveillance, en hausse selon le groupement d'intérêt public du même nom, créé par le Gouvernement.

Pourtant, si des règles formelles et coutumières sont implémentées dans la société, c'est qu'elles sont indispensables au vivre-ensemble et à la cohésion sociale (IB).

Des normes de vie communes, juridiquement formalisées ou coutumières, permettant de vivre ensemble, constituent le principe fondateur de toute société (1).

Selon les théoriciens de la construction de l'État, les individus choisissent de quitter un "état de nature" (Thomas Hobbes, le Léviathan) où la violence et l'arbitraire règnent pour former une société politique leur garantissant la sécurité (John Locke, Principes du gouvernement civil). Toutefois, une partie de leurs libertés est désormais encadrée par des règles sociales instaurées et appliquées par l'État, à qui l'on confie le monopole de la violence physique légitime (Max Weber, le Savant et le Politique). Dans ce cadre, les incivilités menacent l'équilibre social construit par les pouvoirs publics. Les comportements déviants font peser un risque double : d'une part, ils démontrent par l'expérience que les normes sociales sont enfreignables, peu importe les conséquences d'une telle action. D'autre part, ils peuvent inciter autrui à adopter ce même comportement d'incivilité, s'il n'est pas sanctionné, ce qui peut conduire à une perte de bien-être collectif. Le sociologue Merton a ainsi pu montrer dans les années 1930 l'importance du mimétisme chez l'homme pour expliquer ses actions et ses choix.

Les incivilités peuvent amenuiser directement ou indirectement le bien-être de la population (2).

Les comportements d'incivilité entraînent des conséquences pour autrui. D'abord, de façon directe, un dommage causé à du matériel public affecte directement le quotidien de la population. Par exemple, les émeutes urbaines qui ont touché la France à l'été 2023 ont impliqué la détérioration de mobilier public

indispensable aux déplacements (autobus, véhicules), à la sécurité (éclairage, panneaux de signalisation) ou encore à l'exécution de services publics (bâtiments). Une perte du sens des liens de solidarité entre les individus, notamment sur le plan fiscal, est à déplorer dans ces situations. En effet, en l'absence d'identification des fautes, et en raison du temps long de la justice, les contribuables paient par l'impôt pour réparer les conséquences des incivilités, sans y avoir pris part.

Ensuite, de façon indirecte, les incivilités subies par les personnes peuvent entraîner des absences ou des fermetures de services publics, qui porteront préjudice à tous. En effet, les services publics constituent en France "un pilier fondamental du pacte national" (Sitiaroni, 2008, livre blanc sur l'avenir de la fonction publique).

*

Ainsi, les incivilités progressent dans notre société, en égard à un contexte favorable à la transgression des normes de vie commune, marqué par la crise de l'autorité, le primat de l'individu et l'essor du numérique. Le développement de comportements d'incivilités fait peser sur la société un risque d'amenuisement de la cohésion sociale. Pour lutter contre cette situation, des mesures ambitieuses peuvent être adoptées par les pouvoirs publics mais le caractère évolutif des incivilités requiert un travail continu d'adaptation.

*

Les incivilités font l'objet d'une caractérisation évolutive liée aux mœurs de la société, ce qui rend l'action des pouvoirs publics pour y faire face particulièrement difficile (IIA).

Une incivilité est caractérisée comme telle à la lumière du contexte politique et social qui définit ce qui est acceptable, et ce qui ne l'est pas (1).

Les comportements d'incivilité sont intrinsèquement évolutifs. Les normes sociales tendent à proscrire certaines attitudes en fonction du contexte. Ainsi, les incivilités environnementales sont aujourd'hui sanctionnées par le droit : l'article 1236 du Code civil oblige par exemple toute personne responsable d'un préjudice environnemental à le réparer, par application de la charte de l'environnement, à valeur constitutionnelle. Un autre domaine où les incivilités ont été progressivement reconnues est la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Dans Histoire du viol, Georges Vigarello montre ainsi que le seuil de tolérance de ce qui était considéré au début du XX^e siècle comme acceptable a été considérablement abaissé, de façon à protéger les femmes. En effet, elles font l'objet d'incivilités dans l'espace public, analysées par Martine Lieber dans Violences, genre et espace public (2018). Dans cet ouvrage, elle montre qu'une femme qui marche dans la rue est perçue comme "sexuellement disponible" et subit dans ce cadre des incivilités. Par exemple, l'outrage sexiste fait désormais l'objet d'une verbalisation par une amende s'il est constaté par les forces de l'ordre. Pourtant, malgré ces avancées juridiques, des témoignages relatant une prégnance de ces comportements subsistent, portés par exemple dans le champ musical par la chanteuse belge Angèle dans son titre Balade tonquin en 2018.

Les pouvoirs publics rencontrent des difficultés pour identifier et répondre aux incivilités (2).

Les incivilités se distinguent des délits et des crimes par leur caractère insaisissable. En effet, il s'agit surtout d'actions ou de négligences du quotidien réalisées dans un laps de temps très court. Elles sont donc difficilement identifiables. Plus encore, les comportements déviants à combattre reposent sur des circonstances de temps et de lieu : la République française est composée de territoires hétérogènes où les incivilités ne prennent pas la même importance. Ainsi, dans les zones urbaines, marquées par une forte densité de population, le partage d'espaces publics est très courant, des transports aux parcs publics. Les territoires ruraux, moins dotés en services publics (Etude la France et ses territoires, INSEE, 2019) sont exposés à des incivilités différentes, liées à la protection de la nature et de la propriété privée.

Dans cette situation, les pouvoirs publics doivent, à l'échelle nationale comme locale, entreprendre des politiques de lutte contre les incivilités fondées sur la prévention, l'identification et la sanction (IIS).

Pour combattre les incivilités, le levier de la prévention doit être privilégié (1).

Face aux difficultés et aux risques inhérents au développement des incivilités, les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur la sensibilisation et le guidage incitatif des comportements. Ainsi, l'École joue un rôle central dans l'éducation aux normes de vie en société. Dans ce cadre, dépeint par Victor Hugo dans Les Misérables ("les instituteurs sont des jardiniers en intelligence humaine"), l'Etat et les collectivités territoriales pourraient organiser des campagnes de sensibilisation des élèves aux incivilités. D'une part, l'Etat pourrait renforcer le programme des cours d'éducation morale et civique sur ce sujet. D'autre part, les collectivités pourraient réaliser des expositions de sensibilisation dans les collèges (départements) et les lycées (régions). Concernant le bloc communal, le temps périscolaire pourrait être exploité. Il n'en reste pas moins que l'éducation pour éviter les incivilités revient d'abord aux parents. C'est l'idée exposée par Plante dans Le reverant : "père et mère sont les architectes de l'éducation" (Acte I, scène II). Ensuite, les pouvoirs publics

peuvent utiliser des nudges, qui constituent des outils d'orientation du comportement (Richard Thaler, la méthode douce pour inspirer la bonne décision, 2008). Par exemple, les cendriers pédagogiques, permettant de voter sur une question en jetant son mégot se multiplient, participant à la réduction des incivilités de jet de cigarette sur l'espace public. Dans leur étude sur les violences contre les agents pénitentiaires, les élèves de l'INET proposent aux collectivités de repenser l'ergonomie des lieux d'accueil du public pour garantir la sécurité et le bien-être de tous.

L'identification des incivilités pourrait être renforcée par des dispositifs de signalement (2)

La mobilisation d'agents publics, capables de caractériser l'existence d'une incivilité pour entrainer une procédure visant à la sanctionner, étant difficilement tenable, les services de l'Etat et les collectivités territoriales pourraient déployer des dispositifs de signalement. L'objectif est d'identifier des espaces particulièrement touchés par des incivilités pour y réaliser des contrôles. A ce titre, le maire peut compter sur les agents de police municipale, qui peuvent désormais prononcer des amendes dans un cadre étendu (Loi Engagement et proximité, 2019). Le cas échéant, un ou plusieurs agents ASVP peuvent être recrutés, par exemple à l'échelle intercommunale, pour lutter contre les incivilités.

Le renforcement du droit applicable aux incivilités est souhaitable, à l'échelle nationale comme locale (3).

A plus long terme, le droit, qui protège les valeurs les plus justes de la société (Hegel, Principes de la philosophie du droit), est un outil mobilisable pour lutter contre les incivilités. A l'échelle nationale, une plus grande sévérité pourrait être introduite dans la loi. Les sanctions pourraient être modulées en fonction de la situation des fautes de façon à ce qu'elles soient adaptées à son niveau de vie, dans une logique dissuasive. Dans les cas de dégradation de matériel, la réparation directe par la personne semble opportune et porteuse d'un message clair pour tous. Dans les collectivités territoriales, les conseils élus peuvent adopter des délibérations et le maire des arrêtés fixant des règles plus

sévères qu'à l'échelle nationale (Arrêt Commune de Nèris-les-Bains du Conseil d'Etat, 1902). Enfin, les victimes des incivilités doivent être mieux accompagnées par les pouvoirs publics, qu'il s'agisse de leur protection ou du soutien nécessaire après les faits. C'est tout le sens de la loi de mars 2024 de protection des maires qui vise à renforcer les obligations d'assistance de la commune à son endroit. Les agents publics subissant des incivilités doivent également être incités à agir, afin de faire cesser ces situations. Dans cet objectif, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise permet aux agents, sur leur temps de travail, de bénéficier d'une assistance pour signaler ou porter plainte auprès des forces de l'ordre suite à une incivilité. Au plus proche du terrain, les collectivités sont donc les mieux placées pour affronter les incivilités mais cela requiert un fort volontarisme politique.

*

*

*

Ainsi, il est possible de combattre les incivilités de façon ambitieuse et pragmatique. Dans cet objectif, les collectivités ont un rôle central à jouer, sur les plans de la prévention, de l'identification et de la sanction. Les incivilités s'expliquent aujourd'hui par le primat de l'individu et la contestation des figures d'autorité dans les représentations collectives. La révolution numérique crée de nouveaux espaces publics sur lesquels, de façon dématérialisée, des incivilités digitales se développent. L'essor des incivilités fait peser sur la

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

société des risques en matière de cohésion sociale, de bien-être de la population et de perte de sens des liens de solidarité. Toutefois, s'atteler à la lutte contre ces comportements qui dérogent aux normes sociales de vie en société est difficile. En effet, la caractérisation des incivilités est subjective et évolutive. Les situations rencontrées diffèrent également selon les caractéristiques du territoire. Dans ce contexte, les pouvoirs publics doivent mener des politiques fondées sur la prévention, l'identification et la sanction. La limite de ce dispositif doit être le respect des libertés publiques afin d'écartier tout risque de société de contrôle (Gilles Deleuze, Post-scriptum sur les sociétés de contrôle).